



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 12 JUILLET 2010

A l'Hôtel de ville de Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la CAP atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme GERARD & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 80

Quorum : 40

Date de la convocation : 15/06/2010

Affichée le : 13/07/2010

Président de séance : Alain CLAEYS, **Président**

Présents :

MM. BELGSIR, BLUSSEAU, BOULANGER, CHALARD, CLEMENT, CORNU, EIDELSTEIN, Mme FRAYSSE, M. GUERIN J.J., Mme JARDIN, MM. MACAIRE, MONANGE, PARATTE, QUINTARD, SIRAUT A., SOL, TANGUY, TRICOT, **Vice-Présidents**

Mmes ALBERIC, ASSERIN, MM. BASTIERE, BERTHIER, BONNEFON, Mme BORD, MM. BOUCHAUD, BRACONNIER, BRION, Mme CAILLAUD, MM. CHAIGNEAU, CHAMPEAU, CHAUVIN, Mme COINEAU, MM. CORONAS, DAVID, Mme DEBENEST, MM. DEVERGNE, DIVERSAY, DUPERRON, DUPRAZ, ELIE, Mmes FAGET-LAPRIE, GABOREAU, GERARD, M. GIRAUD, Mme ISSINDOU, MM. JOYEUX, JUIN, LOIRET, Mmes MARMIN, NOCQUET, MM. PETERLONGO, RIVIERE, ROUQUETTE, Mmes ROUSSEAU, SARRAZIN-BAUDOIX, M. SIRAUT D., Mme THIBAUT, M. THOMAS, **Délégués Titulaires**

Absents excusés :

MM. BROTTIER, MARTINEAU, ROCHAUD, **Vice-Présidents**

M. AIME, Mlle BARC, Mme BEAUDOUX, M. CHARDONNEAU, Mme CHEDANEAU, MM. COMPTE, GRAND-CLEMENT, Mme JAMMET, MM. JEAN, MAHOU, MAUGER, MOTEAU, Mmes PELLETIER, RIMBAULT-RAITIERE, MM. SAUX, STUPAR, Mmes VALLOIS-ROUET, VERGNAUD, **Délégués Titulaires**


Conformément à l'article 4 des statuts de la CAP, les titulaires absents sont remplacés pour voter en leur lieux et place par les suppléants suivants :

Titulaires(s)	Suppléant(s) remplaçant(s)
M. GRAND-CLEMENT	M. SEINE, Délégué Suppléant
M. CHARDONNEAU	Mme HELIAS, Déléguée Suppléante
M. BROTTIER	M. ROUSSEAU, Délégué Suppléant
M. MARTINEAU	M. BAZILE, Délégué Suppléant
Mlle BARC	M. HALLOUMI, Délégué Suppléant
M. ROCHAUD	Mme DESBOURDES, Déléguée Suppléante
M. AIME	Mme MORCEAU, Déléguée Suppléante
Mme CHEDANEAU	Mme GIRAULT, Déléguée Suppléante
M. COMPTE	M. BOUCHARB, Délégué Suppléant
Mme JAMMET	Mme FAURY-CHARTIER, Déléguée Suppléante

Observations : Les procès-verbaux des séances de Conseil du 30 avril et 11 juin 2010 sont adoptés.

Le rendu-compte des décisions prises par délégation au Président (1° arrêtés de délégation au Président - 2° MAPA - 3° délibérations-bureau de la séance du 6 mai et 3 juin 2010) n'a donné lieu à aucune observation.

N°: 11

Conseil du 12/07/2010	Identifiant : 2010-0341	Date réception Préfecture 15/07/2010
 DIRECTION QUALITE URBAINE SERVICE ESPACE PUBLIC	Titre : Transfert de la passerelle des Rocs de la Ville de Poitiers à la Communauté d'Agglomération de Poitiers	
	Etudiée par : Le bureau du 01/07/2010 La commission Transports, politique de déplacement et voirie du 15/06/2010 La commission Générale et des Finances du 12/07/2010	
	Rapportée par : ELIANE ROUSSEAU	

Par délibération du 2 juillet 2009, nous avons lancé l'opération de déconstruction de la passerelle et de construction du viaduc des ROCS.

Aujourd'hui, la passerelle est propriété de la Ville de Poitiers.

Pour simplifier les procédures, la Ville de Poitiers propose de transférer l'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de Poitiers au 1^{er} octobre 2010.

C'est alors la Communauté d'Agglomération qui déconstruira l'ouvrage avant de bâtir le viaduc.

Ce transfert s'effectue conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- à titre gratuit,
- sans déclassement préalable.

Les ouvrages concernés sont :

- les 2 culées encastrées coté avenue de Nantes et boulevard de Solférino ainsi que leurs ancrages et accessoires liés, non cadastrés,
- les 8 piles en béton, leurs assiettes foncières (terrains cadastrés BK 35, 36, 38, 46, 47, 48, 49 et 52) et leurs fondations,
- les 9 tabliers en béton constituant la chaussée de la passerelle et tous ses accessoires.

Aussi vous est-il proposé :

- d'accepter la proposition de la Ville de Poitiers de transfert de cette passerelle dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Poitiers à compter du 1^{er} octobre 2010,
- d'autoriser le Président ou un des vice-présidents à signer tout acte ou document à intervenir.

AFFICHEE LE : 13/07/2010

Adoptée

Vote pour :
Nombre :
Vote contre :
Nombre :

Abstention :
Nombre :
Ne prend pas part au vote :
Nombre :
Mouvement des Elus :
Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :

